
ICANN86 | Semaine de préparation – Révision des révisions : contributions au version préliminaire du rapport
Jeudi 21 mai 2026 – 17h00 à 18h00 CEST

YVETTE GUIGNEAUX

Merci. Bonjour. Bienvenue à la séance présentée par le Groupe Intercommunautaire pour la révision des révisions de la semaine de préparation de l'ICANN 86. Nous sommes le jeudi 21 mai 2026 à 15 h (UTC). Je suis Yvette Guigneaux. Je suis responsable de la participation au cours de cette séance.

Cette séance est enregistrée et elle est régie par le code de la communauté de l'ICANN, par les normes de comportement attendues de l'ICANN et la politique anti-harcèlement de la communauté de l'ICANN.

Les questions et les commentaires seront lus à haute voix s'ils sont soumis dans le module Questions-réponses. L'interprétation est disponible en anglais, français et espagnol. Si vous voulez parler, veuillez lever la main sur Zoom et lorsque l'on vous donnera la parole, activez votre micro pour parler et indiquez la langue dans laquelle vous parlerez si elle est autre que l'anglais. Veuillez parler à un rythme raisonnable. Et maintenant, je donne la parole à Avri Doria.

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

AVRI DORIA

C'est Avri Doria. Merci beaucoup, Yvette, et bienvenue à ce webinaire. Passons directement à la première diapositive. Donc, tout d'abord, je voudrais dire que ce webinaire ne va pas récapituler ce qui a déjà été dit auparavant. Il ne s'agit pas de couvrir toute la conception que nous avons déjà faite auparavant. Il s'agit de donner quelques rappels sur le système de révision actuellement proposé. Mais il ne s'agit pas de mener un débat sur notre procédure. Et comment est-ce que nous en sommes arrivés là où nous sommes arrivés.

Et chaque année, il y a une proposition ou alors simplement des propositions qui sont en cours. Rien n'est encore définitivement arrêté. Donc, même si au cours de notre discussion, nous allons dire : voilà, nous avons décidé ceci ou décider cela. Il faut prendre ce terme avec des pincettes.

Alors ensuite, nous allons aborder une série de clarifications. Il y a des questions qui sont posées au cours des webinaires, au cours des conversations. Il y a eu des questions posées par écrit et donc il y a des questions que nous allons essayer d'aborder. Nous allons donc sélectionner les réponses pour lesquelles nous pensons avoir des réponses, pour vous donner autant d'informations que possible sur ce qui se déroule.

Ensuite, nous vous proposerons une présentation générale sur ce que nous allons faire à l'ICANN 86. Ensuite, nous aurons, nous l'espérons, le temps de passer à une séance de questions-réponses. Nous allons traiter les questions qui seront dans le

module de questions, et peut être qu'il y aura aussi du temps à la fin.

Et ces présentations ont été préparées par moi-même, Chris Disspain et Manal Ismail – et ce qui est très important aussi, par Alice Johnson qui nous aide dans l'organisation de nos présentations. Alors maintenant, passons à la diapositive suivante.

Le processus que nous avons suivi a été de faire une évaluation approfondie des révisions prévues, y compris donc la mise en œuvre. Et nous proposons un système de révisions actualisé. C'est ce que nous avons fait. Pardon?

LEÓN FELIPE SÁNCHEZ

Le commentaire était que c'est formidable.

CHRIS DISSPAIN

Chris Disspain a expliqué donc le problème technique.

AVRI DORIA

Donc il y a deux membres par SO/AC, ces deux membres du personnel de l'ICANN et deux membres du conseil d'administration de l'ICANN, et il y a des conseillers de l'ATR3. Donc, eux ont abordé beaucoup des thématiques qui nous préoccupent et ont proposé des recommandations.

Ensuite, il y a des observateurs aussi. Donc la procédure est ouverte. C'est très important parce que parfois il y a des observateurs qui s'expriment, mais il n'y a pas de membres actifs

qui prennent la parole. C'est donc très important d'inclure les observateurs dans notre processus et de recueillir leur contribution. Et puis, il y a évidemment les membres de l'organisation ICANN qui sont très, très utiles.

La situation actuelle, c'est que les discussions se poursuivent. La proposition est peaufinée sur la base des contributions qui ont été reçues. Et les prochaines étapes, c'est la poursuite des discussions et la création, donc d'un rapport préliminaire qui sera soumis à consultation publique. Et donc il y aura un commentaire public qui sera prêt à l'issue de l'ICANN 86. Diapositive suivante, S'il vous plaît.

Les phases de travail. Nous avons donc les quatre phases. Nous sommes à la phase trois. Je crois que nous sommes un peu plus loin que ce qui est indiqué. En gros, nous sommes à l'étape de finalisation des propositions. Cela veut dire que nous entrons dans les détails et c'est donc le peaufinage du texte que nous proposerons. La phase suivante, c'est la finalisation et la prise de décision et les présentations. Je pense que nous sommes dans les temps, nous pensons être dans les temps pour pouvoir passer aux commentaires publics.

Nous fixons des délais pour les AC et SO pour leurs commentaires. C'est difficile pour les organisations de soutien et comités consultatifs. Il y a donc les divisions, les différents fuseaux horaires et il faut pouvoir réunir les responsables des SO et AC. Mais ce

travail est en cours dans les délais. Donc sur ce, je vais donner la parole à Chris Disspain.

CHRIS DISSPAIN

Merci. Est-ce que nous pouvons passer à la diapositive suivante, s'il vous plaît? Alors ici, c'est un aperçu du système de révision actuellement proposé et nous allons examiner chaque élément. Je vais vous expliquer ce que cela veut dire. J'espère que nous pourrons apporter les éclaircissements nécessaires pour permettre à chacun de comprendre. Voici un aperçu.

Il y a la responsabilité et la transparence. La fréquence, c'est tous les cinq ans et cela peut être différé. Il y a un processus de cadrage. Il s'agit donc d'examiner les procédures et les processus et d'évaluer la performance de l'ICANN dans l'exécution de sa mission.

Il y a une révision structurelle qui se déroule tous les 15 ans. Cela peut être différé. Nous suggérons de séparer cela en trois phases en fonction de l'évolution du paysage. Donc ça, c'est pour la première phase. La phase deux, il s'agit d'examiner le paysage interne, savoir quelles sont les structures, si elles correspondent à la finalité visée. Et il s'agit de savoir s'il faut de nouvelles structures. Et donc à la phase trois, c'est l'examen de la cartographie de tous les changements structurels qui sont préconisés pour les SO et AC, et définir quels sont les changements qui s'imposent.

Et troisièmement, il y a donc la révision sur demande. Il n'y a pas de rythme préétabli, il y a donc des sujets qui sont préconisés. C'est un processus de cadrage et on demande à savoir s'il y a des révisions souhaitées. Donc il s'agit de vraiment cerner les thématiques relatives à la sécurité et la résilience. Et il y a donc tout ce qui est identifié par la communauté, les sujets identifiés par la communauté.

Et enfin, dans la rubrique sous Sur demande, il y a les révisions qui ont donc des conséquences. Une SO ou un AC peut décider de la nécessité de changements structurels qui doivent être justifiés. Il y aura donc une révision par la communauté pour définir ou déterminer quelles seront les conséquences et les AC et SO devront justifier ces changements structurels.

Et le but de tout cela, c'est de faire en sorte que les changements se déroulent de façon opportune et au moment opportun, au lieu d'attendre donc cinq ans ou quinze ans. Donc voilà d'une manière générale la structure des révisions. Rien n'a changé depuis la dernière fois que nous avons échangé. Il y a eu quelques modifications, cela a été affiné mais pas de changements fondamentaux depuis notre dernier webinaire. Diapositive suivante, s'il vous plaît. Très bien.

Comment en sommes-nous arrivés à ce stade? Nous avons organisé le 5 mai des webinaires. Nous avons donc des appels à contribution des groupes de nomination et Avri, Manal et moi avons eu une réunion avec les responsables SO/AC pour parler

donc de ce comité de cadrage, ce comité permanent. Et donc nous souhaitons faire en sorte que ces responsables comprennent la direction dans laquelle nous nous orientons et qu'ils comprennent bien leurs responsabilités. Et il faut que nous avançons dans le bon sens. Passons à la diapositive suivante.

Bien sûr, vous pouvez lever la main dans la salle Zoom si vous le souhaitez. Je voulais m'assurer tout de même que les participants puissent le faire. Bon, c'est bien. Anne a une question?

ANNE AIKMAN-SCALESE

Un petit commentaire rapide pour dire que nous apprécions vraiment cette capacité pour les observateurs de participer à ce processus. Donc, je voulais vous remercier d'inclure cela pour moi personnellement. C'est plus facile de reculer un petit peu puisque vous en êtes rendu à ce point.

CHRIS DISSPAIN

Merci Anne. Nous apprécions tout le travail des observateurs. D'ailleurs, s'il y a quelqu'un d'autre qui veut prendre la parole, allez-y!

OSVALDO NOVOA

Je voulais juste faire un commentaire. Et nous, nous avons un document qui va arriver à nous parler de la révision structurelle. Si j'ai bien compris, la position sur la proposition de dire que cela prend quinze ans pour faire une révision. Mais cela comprend le moment où la recommandation est faite et aussi le moment de de

la mise en œuvre. Donc, quand on a commencé la révision structurelle, cela a pris trois ans. Et puis un autre nombre d'années pour mettre en œuvre toutes ces recommandations qui en sont sorties. Cela peut prendre du temps, mais ça peut aussi prendre des années. On a vu ça avec le NomCom. Et puis en plus, maintenant, on a une période de quinze ans.

CHRIS DISSPAIN

Non, ce n'est pas correct. D'ailleurs, j'aimerais revenir là-dessus. Je dois revenir sur la révision structurelle plus tard. Avri va en parler.

AVRI DORIA

Oui, On parlera de cela tout à l'heure. Donc on reviendra sur votre question. C'est une bonne question. Je renvoie la parole à Chris.

CHRIS DISSPAIN

Je suis désolé d'avoir interrompu, mais je voulais juste dire quelque chose. Oui, j'allais dans la même direction et je voudrais remercier Osvaldo. Nous reviendrons là-dessus tout à l'heure. Sur cette diapositive, vous avez les questions de clarification, les demandes de clarification pour l'amélioration de la conception. Alors, voilà, on a mis tout ça, on a parlé de tout ça dans le webinaire. Il y avait des questions qui sont les mêmes qu'on a déjà eues. On les a peut-être un petit peu rédigé différemment.

La première question est celle-ci, à quoi fait référence ce cycle de planification quand on parle de ce cycle? Par exemple, pour la révision de la transparence et de la responsabilité. Pardon, on parle

du cycle de l'ICANN. Alors on demande aussi quelle est la raison d'être de cette cadence. Tout cela est bien sûr lié au cycle de plan stratégique de l'ICANN.

Donc les révisions devraient opérer sur les mêmes cycles. Donc, il est prévu que les recommandations de la responsabilité et de la transparence correspondent avec le plan stratégique. Je pense qu'on devrait pouvoir avoir les recommandations pour ce qui est de la révision de la responsabilité et de la transparence, il faudrait que cela soit prêt avant le prochain cycle, que le prochain cycle ne commence. Bon, je ne sais pas quelles sont les dates en ce moment, mais bon, il faudrait que cela soit fait durant la deuxième année, deuxième et demi jusqu'à la troisième année. Donc voilà, c'est un petit peu la raison d'être de cette cadence, cette correspondance avec le plan stratégique de l'ICANN.

Ensuite, la prochaine question, quand le chronomètre démarre-t-il pour la cadence en question? Donc ça commence avec la date du rapport final de la révision préalable. Donc, une fois que le conseil d'administration a accepté ces recommandations, c'est là que le chronomètre commence. Et donc après, je sais que la mise en œuvre peut prendre du temps, mais on fait ça quand même parce qu'on a la possibilité de déferer ou de retarder le démarrage de la prochaine révision. Donc, parfois, les stades de mise en œuvre des recommandations sont assez longs. Donc, on dit pourtant que le chronomètre devrait commencer au jour où le conseil d'administration accepte ou refuse la recommandation. Donc,

lorsqu'il s'agit de ces révisions, cette révision de la responsabilité et de la transparence.

Prochaine question, quelle est la composition du Comité permanent de cadrage et quelle est sa justification? La composition de ce comité est celle-ci : les présidents des SO/AC et avec les délégués aussi. On a demandé au président si on pouvait aussi avoir des délégués suppléants. Je suis désolé, j'ai des petits problèmes techniques. Alors est-ce que les présidents des SO et les AC peuvent-ils nommer des délégués pour les représenter lorsqu'ils sont occupés? Oui, les délégués tout de même doivent avoir une position spécifique, doivent être nommé à une position, qu'ils soient des membres d'un conseil ou qu'il soit vice-président, etc. Pas quelqu'un qui soit juste choisi au sein de la communauté comme ça, au hasard. Ça, c'est important parce que ce comité est important, et nous voulons nous assurer que les membres de ce comité représentent la communauté et leur communauté.

Il y a l'Org, il y a le conseil d'administration et il y a aussi les anciens présidents de la révision préalable de la responsabilité et de la transparence. Il faut que tout le monde soit prêt à travailler. Donc, tous ces gens font partie du comité de cadrage parce qu'ils faisaient partie de l'ancienne révision de la responsabilité et de la transparence. Un commentaire de la part de Robert.

ROBERT GUERRA

Les SO et les AC ont des structures différentes. Dans notre cas au SSAC, on a un comité de membres qui nomme et qui renouvelle ses

membres. Donc, il nous faut penser à cela alors que nous avançons dans cette stratégie parce qu'il y a des membres qui sont dans notre groupe et qui ont des positions différentes que dans les autres groupes, dans les autres AC/SO.

CHRIS DISSPAIN

Oui, merci de votre information. De toute façon, la responsabilité sera celle de président des AC et des SO. Au bout du compte, on sait très bien que les SO et AC vont faire ce qu'ils veulent, ça va de toute façon, du moment que le cadrage soit fait adéquatement. Ce comité va comprendre des personnes qui agissent de manière spécifique et qui représentent spécifiquement leur SO ou AC. Alors maintenant, Avri, vous voulez dire quelque chose?

AVRI DORIA

Oui, je pense que ce qui est le plus important, c'est qu'il y ait des agissements intentionnels. Il faut que cette personne qui va représenter le SO/AC fasse ça avec intention. Ou que ce soient des gens qui soient sélectionnés par un comité de membres, etc., du moment que cette personne soit acceptée par tous et que cette action est intentionnelle. Oui, qu'on puisse dire oui, cette personne nous représente.

CHRIS DISSPAIN

Oui, je comprends très bien. Je vois très bien. Il faut que ces membres soient redevables vis à vis de leur groupe. Donc on va parler aussi du groupe de sélection. Ce comité de sélection de

chaque SO/AC aura sélectionné tel ou tel membre. Il nous faut nous assurer que nous ayons le bon équilibre entre les membres de ce comité, pour que tous les groupes soient bien représentés, pour avoir les bonnes compétences. Alors on va continuer.

On discute encore du NomCom. On va voir si on inclut ou pas. Peut-être qu'il n'y aura pas de passeport. Peut-être que si on discute de cela, c'est encore sur la table. On verra.

La prochaine question, c'est quelle est la composition prévue du groupe chargé de mener la révision? Quelle est la différence entre l'ancienne révision et la nouvelle? Alors il y a un exercice de cadrage, mais l'équipe de révision ne décide pas du cadrage. Le cadrage est décidé avant de commencer notre travail. Il faut savoir exactement ce que l'on fait. Il faut mettre un calendrier adéquat. Il faut qu'il y ait des personnes dans l'équipe qui aient les compétences nécessaires pour discuter des thématiques dont on va discuter.

Cette révision de la responsabilité et de la transparence, cette révision ne sera plus sous la révision de révision parce que maintenant on va avoir une révision des révisions à la demande comme on en a discuté et voilà où on allait avec ça. Très bien. Prochaine question.

Est-ce que, si la révision est reportée, le sujet restera-t-il le même? Donc, il y a une procédure en place qui inclut des recommandations pour ce qui est du cadrage et le comité de cadrage. Donc, si on décide de reporter une révision, est-ce que ce

sujet restera le même ou est-ce que les thématiques resteront les mêmes? Si on doit recommencer le processus du cadrage. Bon, dans ce cas-là, on verra, ça dépendra du délai, s'il y a un rapport ou si c'est reporté de trois mois parce qu'on vient juste de terminer la phase de recommandation, la mise en œuvre de la révision préalable. Bien sûr, on va peut-être revoir un peu le sujet si je mets des chiffres comme ça, mais, si on reporte la chose d'un an, oui, oui, mais là la réponse sera peut-être : cela va dépendre bien sûr du retard, s'il y a un délai de plus qui dure plus longtemps. Voilà, on en a fini avec cette diapositive. Je serais bien sûr heureux de répondre à vos questions, sinon ma collègue va passer à la prochaine diapositive Est-ce qu'il y a des mains levées et Avri, vous pouvez continuer.

AVRI DORIA

Oswaldo, si ça va maintenant. De toute façon, si vous n'avez pas de questions maintenant, vous pouvez revenir avec vos questions tout à l'heure. Donc, si vous avez des questions qui étaient déjà sur la liste, bien sûr, il y a un peu de confusion ici.

Pour vous donner un peu de contexte, on avait besoin d'une révision structurelle et ça, ce sujet on est sorti de discussion. Vingt ans ont passé. Ça fait 20 ans qu'on n'a pas fait de révision de ce type. On a besoin de faire cela. 20 ans, c'est beaucoup trop long. C'était un peu l'argument disant c'était trop peu pour certaines personnes. Donc on s'est dit : on va utiliser 15 ans et puis, on verra bien.

Donc, s'il y a des choses qui ne sont pas résolues après 15 ans, est-ce qu'on doit commencer une autre cadence ou est-ce qu'on doit passer à des révisions de 15 ans, 5 ans, 10 ans après le démarrage d'une autre révision ou après la décision qui avait été prise. Par exemple pour l'ATRT, on avait décidé de commencer à la fin de l'autre.

Donc en fait, les cinq ans, le chronomètre de cinq ans a commencé à partir du moment où le conseil d'administration a pris sa décision, ça a donné assez de temps pour la mise en œuvre. Mais par exemple, quand on parle des 15 ans, on parle des 15 ans parce que c'est logique, c'est du début à la fin, c'est du début des révisions structurelles et au début de la prochaine révision structurelle.

Donc, en fait, la cadence qu'on va utiliser, ce qu'on suivra la révision, ou alors on va dire non, ça serait plus simple de commencer à la fin d'une autre révision au lieu de commencer du début de l'autre. Donc voilà, c'est pour ça qu'on a changé, qu'on est passé à une cadence de 10 ans. Parce que si vous regardez la structure qu'on a mis en place pour ce qui est de cette révision structurelle, on sait que cela prend au minimum, enfin, c'est ce qu'on fait maintenant, mais ça a peut-être changé. Mais au minimum, ça prend 3 à 4 ans pour que ce soit complété. Et c'est là que la mise en œuvre commence. Donc, avoir quelque chose qui va commencer un peu rapidement, avant qu'on ait eu le temps de

comprendre la nouvelle structure pour commencer une autre révision.

Donc, un temps de 10 ans, entre le moment où on commence la mise en œuvre et la prochaine révision et le commencement de la prochaine révision, ce serait peut-être plus raisonnable. Ou alors on pourrait commencer au début. Chaque quinze ans, on part, on commence un processus de révision structurelle. À ce moment-là, on a le temps entre les deux, on a le temps de discuter. Mais bon, il faut prendre en compte toutes ces inquiétudes, toutes ces préoccupations, préoccupations. Comme l'a dit Osvaldo tout à l'heure, est-ce que c'est trop court? Est-ce que c'est trop long? Est-ce qu'on doit penser à ce qu'on doit faire? Est-ce qu'on doit commencer à 15 ans du début, au début ou de 10 ans, de la fin au début, etc.

Donc, j'espère que cela apporte une réponse à la raison pour laquelle il y a donc eu cette période de 15 ans. Je pense que c'est une bonne discussion à avoir et elle est entamée. Alors maintenant, est-ce que nous sommes dans les temps? Il nous reste à peu près la moitié de notre temps imparti.

Alors nous avons décidé de garder ce terme de cadrage. C'est un intitulé qui est adopté pour le moment. J'imagine que nous aurons donc la possibilité d'affiner les choses.

Quand est-ce que la prochaine révision structurelle va commencer? Quand est-ce qu'elle va commencer? Donc, nous avons deux possibilités. Nous avons reporté l'ATR, il faut donc

terminer ce processus. Et la première révision se déroulera après la recommandation du groupe Révision des révisions. Et puis donc après, il y a un groupe qui nous demandera : voilà, il y a 20 ans que la révision structurelle a eu lieu, quand est-ce que nous allons pouvoir en avoir une?

Nous faisons une recommandation au conseil d'administration et celui qui dit que tout est en place, nous avons le cadrage, nous avons le budget, nous avons les ressources humaines. Procédons à la révision. Donc, cette décision, je pense que nous en parlerons. Nous pourrions émettre une recommandation sur le sujet. Nous verrons.

Nous avons dit qu'il ne faut pas faire de révision plus de deux révisions à la foi. Mais donc, je pense qu'il est raisonnable de faire un ATR et une révision structurelle. Mais après faut-il attendre encore cinq ans? Ou peut-être qu'il faut attendre une année jusqu'à ce que l'ATR soit réalisée? Donc ça peut être presque immédiat ou cela peut se faire dans les deux ans.

Alors quelle est l'interaction entre la révision structurelle et les mécanismes existants? Donc, un groupe peut réviser ses propres structures s'il n'y a pas de répercussions sur les autres. Donc, nous essayons de maintenir cette philosophie ascendante pour les SO/AC, RALO. Il y a cette nature fortement ascendante.

Mais si les changements proposés ont des répercussions sur les autres parties de l'organisation, s'il faut des changements au NomCom, aux sièges au conseil d'administration ou des

répercussions sur les autres caractéristiques qui sont les nôtres, alors il faut que la communauté soit impliquée. Donc, si c'est avant une révision structurelle, alors oui, toutes ces questions seront examinées. Mais parfois, ces changements se déroulent à leur propre cadence. Et c'est là que les révisions sur demande entrent en jeu. Et on examine les changements qui sont proposés et la communauté est sollicitée pour émettre des recommandations. Voilà l'interaction dont nous parlons. Mais si les changements préconisés n'ont pas d'effet externe et qu'il n'y a pas d'interdépendance externe, et bien voilà, vous pouvez les faire.

Donc où vont les résultats du CIP? Et comment sont-ils donc utilisés? Le CIP, c'est toujours un pilote qui doit être examiné. L'une des recommandations en cours, c'est qu'une révision du CIP sera réalisée après l'achèvement du pilote. Les résultats du CIP sont internes, c'est vous qui les déterminez. C'est à l'interne que ces résultats sont appréciés et c'est à vous de décider comment vous pouvez apporter des améliorations, mais le CIP peut avoir des conséquences. Est-ce que c'est une révision sur les répercussions qui doit être réalisée? Alors est-ce que les révisions sur le CIP peuvent entraîner et être utilisées pour une révision structurelle? Tout groupe peut voir si deux SO/AC veulent soutenir une révision sur demande.

Alors, quel est l'impact sur une révision structurelle? Eh bien, tout cela dépend de nombreux facteurs, mais il y a matière à discussion. Alors où en sommes-nous? Quel est le sujet suivant? Oui, il y a une corrélation entre la révision structurelle et le principe un, mais le

CIP, c'est l'amélioration autonome. Et la révision structurelle, c'est que vos processus d'amélioration ne perturbent pas l'ensemble de la structure. Il y a une corrélation, mais c'est un processus différent. Donc d'un côté, c'est que faire pour s'autoaméliorer. Et puis l'autre chose, c'est d'évaluer ce qui a des conséquences pour le reste de la communauté.

Donc la révision structurelle, est-ce qu'elle porte sur les sièges au conseil d'administration? C'est possible? Oui. On peut avoir des conséquences sur la répartition des sièges. Par exemple, on donne à un nouvel SO ou AC. Enfin, il y a donc un nouvel AC ou SO qui émerge. Eh bien, c'est une répercussion et une révision structurelle peut devoir entrer en jeu pour traiter cette situation. Ou alors il peut s'agir d'une révision des conséquences.

La phase trois de la révision des conséquences ou structurelle, c'est à peu près identique. Si on détermine qu'il faut une nouvelle AC/SO, alors cela implique un siège au conseil d'administration. L'un des exemples qui a été présenté au fil des ans, c'est que voilà, ce conseil d'administration a deux fonctions : la fonction exécutive et la fonction d'élaboration de politiques. Ce sont deux conseils d'administration séparés. S'il y a une thématique qui est la thématique du jour, alors on peut donc examiner la structure du conseil d'administration.

Est-ce que la révision structurelle porte sur les interactions entre les différentes structures? Ça devrait entrer dans la rubrique Cadence. Il y a la finalité de la révision structurelle. L'idée, c'est

d'examiner de façon holistique la structure. Ces fonctions différentes, est-ce qu'elles s'intègrent dans l'ensemble du système? Donc, il y a ces interactions entre les différentes structures qui sont prises en compte afin que chaque structure puisse se faire son travail. Alors, où en sommes-nous?

Est-ce que les demandes de changement structurel émanant des sous-structures sont considérées? Et bien, il s'agit de définir ces structures des AC/SO au sein de leur unité constitutive. L'une des thématiques qui nous a fait réfléchir, c'est que parfois, la structure concernée n'est pas prête à traiter des thématiques qui lui sont présentées ou ne souhaite pas les traiter. Et cela pourrait conduire à une révision structurelle. Mais il faut toujours savoir que rien ne peut être imposé aux SO/AC par la révision structurelle.

Les SO/AC qui font l'objet de discussions font partie de la discussion et ils peuvent être donc sollicités pour leur apport, mais ils devront se soumettre à certaines règles. Donc nous poursuivons. J'essaye de suivre mes notes.

Donc la composition, la continuité et la transition des membres. On se demande s'il faut s'impliquer dans les différentes parties des révisions. Différentes parties de la révision des révisions font appel à différentes personnes. Par exemple, la phase un, c'est un groupe de liaison qui examine les aspects externes. Comment est-ce que nous allons procéder? C'est un groupe spécifique qui est restreint et par la suite, il y a ce que sont ces normes du groupe intercommunautaire et ce cadre est beaucoup plus ouvert.

Est-ce que ces groupes de liaison peuvent s'impliquer à ce stade-là? C'est une possibilité, mais nous n'avons pas jugé nécessaire de restreindre cette participation. Et puis, dans les contraintes de nos statuts constitutifs, est-ce que nous pouvons mener ce travail? Donc, il faut toujours savoir que nous devons rester conformes aux statuts constitutifs.

Les recommandations sont soumises au conseil d'administration. Et puis il y a tout le processus, y compris l'implication de la communauté habilitée, toujours dans le respect des statuts constitutifs. Je vais passer la parole à Manal. J'espère que je n'ai pas parlé trop longtemps, mais il y avait tellement de questions.

MANAL ISMAIL

Merci Avri. Pouvons-nous passer maintenant à la prochaine diapositive? Voici les explications sur la révision à la demande, donc une des nouvelles fonctionnalités du nouveau système proposé. Et voilà, c'est quelque chose qui peut être fait à la demande, comme le dit le titre de cette révision. Bien sûr, cela va suivre ce que veut la communauté, le seuil de la communauté et s'il y a du soutien pour cette demande, bien sûr.

Pour ce qui est d'une question de clarification reçue ici, est-ce que le comité de cadrage aura le dernier mot sur quelles révisions vont être commencées? Non. La réponse, c'est non. Le comité en lui-même va comprendre des leaders de la communauté, des représentants aussi du conseil d'administration de l'ICANN, représentation de l'organisation, en plus de tous les leaders des

révisions passées, surtout dans le cas de l'ATR. Encore une fois, ces représentants apportent la voix de leur communauté et ils sont des liaisons. Ils sont là pour faire passer les messages de leur unité constitutive et pour confirmer le consentement de la communauté avant de prendre une décision.

Donc, il y a des seuils à confirmer avant d'obtenir la décision finale. Alors, il faut que deux des sept SO et AC soutiennent ou appuient une thématique pour que cette thématique soit discutée, et il faut qu'il y ait cinq des sept SO et AC qui doivent appuyer les thématiques pour qu'elles continuent et qu'elle soit faite partie de la révision, même dans le cas de report, même si les seuils sont augmentés. Nous avons des reports de la part de six des sept SO/AC. Donc voilà, ça c'est pour indiquer le rôle de la communauté, car la communauté représente l'entité principale et doit décider des résultats du travail du comité. Et tout cela, bien sûr, doit passer par l'approbation du conseil d'administration.

Il y a une autre question générale qui a été reçue et c'est celle-ci : Quel groupe sera chargé de suivre la mise en œuvre des recommandations et des résultats de la révision? Alors, on a pensé que ce serait l'équipe de révision de mise en œuvre de l'ICANN habituelle, car là il y a des experts de la communauté qui travaillent avec ICANN org pour mettre en œuvre les recommandations des politiques. Il est aussi important dans ce sens de noter qu'il y a un canal ouvert entre cette équipe de mise en œuvre et l'équipe de la révision. Ce canal ouvert ou cette porte ouverte doit être

maintenue pour qu'on puisse garantir que de telles recommandations soient mises en œuvre comme prévu.

Donc, quand il s'agit des groupes de révision, ils doivent être aussi démantelés après la soumission de leur rapport final. C'était la dernière des questions que nous avons reçu pour clarification. Ce n'est pas tout ce que nous avons reçu, mais nous avons discuté de tout cela. Nous avons discuté de tous les résultats et nous voulions vous clarifier ces quelques questions dont nous avons discuté et auxquelles nous avons de bonnes réponses à apporter. Nous étions tous d'accord sur la réponse. Mais bien sûr, il y a aussi des clarifications nécessaires à faire pour ce qu'il s'agit du langage et du texte utilisé dans le rapport en lui-même.

Il y a aussi des résultats supplémentaires qui ont été reçus, mais il y a toujours une discussion en cours à travers le groupe intercommunautaire. Je vais faire une pause maintenant pour voir s'il y a des commentaires ou des questions sur ces diapositives, que ce soit sur cette diapo précise ou sur les diapos qu'a présenté Chris. Anil?

ANIL KUMAR JAIN

Merci madame. Je parle de la révision en général. Lorsque ces recommandations du ROR et du CCG seront finalisées, j'espère qu'il y aura peut-être des choses qui seront changées ou modifiées dans les statuts constitutifs. J'espère que cela sera pris en considération. C'est la question numéro un.

Question numéro deux. Il s'agit de la révision structurelle et de la manière qu'elle sera conduite. Nous avons trouvé qu'il y a des changements fondamentaux à apporter, donc ils sont nécessaires, surtout ceux qui concernent cette révision structurelle pour Et nous lisons que ces applications devraient être mises en œuvre sous le respect, bien sûr, des statuts constitutifs existants. Je pense que c'est vraiment nécessaire de discuter de cela au sein du comité, parce que, quelques fois, ces recommandations demandent justement des changements des statuts constitutifs pour qu'elles puissent être mises en œuvre.

MANAL ISMAIL

Je vais répondre aux questions une par une. Sur la première question, oui, le résultat final ou ultime de qui ressortira du groupe intercommunautaire va peut-être requérir des modifications des statuts constitutifs. Donc voilà pour les questions sur les statuts constitutifs.

Si je comprends bien votre deuxième question, vous nous demandez si, par exemple, les résultats de la révision structurelle demandent aussi des modifications. C'est ça. Donc je pense que c'est logiquement, ça passera par une révision. Conséquence, c'est elle qui demandera des modifications nécessaires. Pour ce qui est justement des changements substantiels dans la structure en substance, et ça inclut les postes de membres au conseil d'administration, ça inclut les statuts constitutifs, ça inclut la communauté habilitée, la représentation de la communauté

habilité, le processus, etc. Les représentations, comme si quelque chose doit être modifié en résultat de la révision structurelle. Peut-être que Chris, dans ce cas, peut répondre aussi.

CHRIS DISSPAIN

Oui, tout à fait, vous êtes correct. Ça peut tout à fait, ce n'est pas impossible dans des cas, par exemple pour l'ATR et pour la révision à la demande ou pour une révision structurelle, on fera nos recommandations et on verra s'il y a des changements de statuts constitutifs qui sont requis. Ça, c'est tout à fait possible, mais c'est une des fonctions de notre travail. D'ailleurs, on doit recommander des choses et si ça demande un changement de statut constitutif, ça reste dans la recommandation et la recommandation sera rédigée telle quelle.

MANAL ISMAIL

Merci Chris. Merci. Merci à tous. En attendant, on peut passer à la prochaine diapositive. On verra s'il y a d'autres questions de la part des participants. Voilà. Donc il s'agit là de la réunion de l'ICANN 86. Comme vous le savez déjà, nous avons planifié deux sessions. La première sera une session communautaire. Donc rejoignez-nous en personne ou à distance pour partager vos points de vue uniques et vos perspectives pour contribuer à faire avancer notre projet. La session communautaire aura lieu encore une fois durant l'ICANN 86, le lundi 8 juin de 11 h 45 à 13 h 15 heure locale, donc 9 h 45 à 11 h 15 UTC.

Il y aura aussi un atelier du groupe de travail sur la révision qui aura lieu le même jour, donc le lundi 8 juin, de 16 h 30 à 18 h heure locale, 14 h 30 à 16 h UTC. Et bien sûr, vous êtes absolument bienvenus à y participer aussi. Voilà, maintenant on attend votre. On est impatient de voir votre participation active durant l'ICANN86 et de recevoir vos commentaires et vos informations. Chris, allez-y.

CHRIS DISSPAIN

Oui, c'est pour les SO/AC, une partie des SO/AC ou un petit groupe de personnes intéressées veut communiquer avec nous, tout ce que vous avez à faire, c'est rentrer en contact avec nous. Avri et moi, on trouvera le temps pour vous aider et on fera de notre mieux. Et on sera heureux de vous retrouver et de répondre à vos questions. Bien sûr, n'hésitez pas à nous contacter, nous serons heureux de vous rencontrer et de discuter avec vous. Merci.

MANAL ISMAIL

Merci Chris. Comme on a déjà dit que la participation de tous est vraiment bienvenue, nous apprécions vraiment tous les renseignements reçus de la part de nos observateurs, et bien sûr, en supplément de ce que les membres du groupe font déjà. Et voilà, vous avez à l'écran maintenant le lien pour envoyer vos commentaires et pour avoir plus d'informations. Ce sont des liens que vous pouvez consulter. Il y a donc une adresse courriel pour envoyer vos commentaires, inputreviews@icann.org. Bien sûr, vous avez d'autres liens sur cette diapositive.

Pour avoir plus d'informations, vous pouvez bien sûr suivre notre travail avec notre page wiki et le lien est sur l'écran aussi. Avec cela, je pense que nous pourrions passer à la prochaine diapositive. Oui. Eh bien, voilà. Questions, commentaires. Est-ce que quelqu'un veut prendre la parole?

AVRI DORIA

Je voulais rajouter quelque chose par rapport à ce qu'a dit Chris sur ce qui est de discuter avec nous, que ce soit durant l'ICANN 86, que ce soit dans les couloirs ou à la pause-café, durant les pauses. Et ça, ce n'est pas seulement pour nous de répondre aux questions. Moi je suis là surtout pour écouter, vous écouter, à savoir s'il y a quelque chose qui manque ou est-ce que vous voyez quelque chose, un problème. Par exemple, si vous, comme Osvaldo nous a dit tout à l'heure qu'il a l'inquiétude par rapport à cette cadence de 15 ans, si vous avez quelque chose à ajouter, si vous n'avez pas forcément de questions ou un commentaire à faire, surtout lorsque l'on pourra se retrouver à la réunion et avoir des conversations face à face. Merci.

MANAL ISMAIL

Merci. Chris, avez-vous des commentaires finaux avant que nous puissions clôturer cet appel? Non. Voilà, je vous remercie tous d'avoir participé aujourd'hui. Nous sommes impatients de recevoir vos informations, vos commentaires, que ce soit en ligne ou en personne. Très bonne fin de journée et merci à tous.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]